

1

Motion

Dépôt : Laurent Mosar
Groupe Politique CSV
Projet de Loi : 8590

Luxembourg, le 22 janvier 2026

La Chambre des Députés

- considérant la nouvelle loi visant à moderniser et à clarifier le régime de l'intéressement aux surperformances, appelé « carried interest », touché par les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (FIA) ;
- rappelant que l'objectif de cette loi est de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la place financière luxembourgeoise, notamment en attirant davantage d'activités de gestion active (« front office ») des fonds d'investissement alternatifs ;
- considérant qu'une évaluation de la mise en œuvre de cette nouvelle loi permet au parlement d'apprécier son fonctionnement et d'identifier d'éventuelles adaptations ;

invite le Gouvernement

- à réaliser, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi, une évaluation de ses effets et, le cas échéant, à adapter le régime du « carried interest ».

L. MOSAR

S. CLEMENT

A. BAUER

LM

SC

AB

F. PAYOT

W

Fred Kemp